

● CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE : LE CONTEXTE

L'IFAGEC : Institut de Formation Antilles Guyane de l'Enseignement Catholique est en France l'un des 27 Instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique.

Aux Antilles Guyane, l'IFAGEC est un institut missionné au service des établissements privés sous contrat, créé le 22 octobre 1999. Depuis septembre 2018, l'IFAGEC a fait l'objet d'une restructuration portée par les directions diocésaines des trois territoires.

UNE GAMME COMPLETE DE FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT ET DE FORMATIONS CERTIFIANTES

L'IFAGEC propose un cursus de formation initiale pour des étudiants qui veulent embrasser le métier d'enseignant, en dispensant des masters MEEF (métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation), par convention avec l'ICP (Institut catholique de Paris). Il assure la préparation au concours en première année, puis la seconde année de formation en alternance. Il propose également des parcours alternatifs de cadres éducatifs.

Cette préparation au Master MEEF est proposée en ligne exclusivement (FAD à une quinzaine d'étudiants environ).

En plus de la formation initiale, l'IFAGEC met en œuvre la formation continue des enseignants du privé sous contrat (confessionnels ou non confessionnels) en partenariat avec Formiris.

Par ailleurs depuis 2017 l'IFAGEC, en lien avec l'Ecole des Cadres Missionnés assure la formation des chefs d'établissement et de leurs adjoints, E+en les accompagnant ainsi jusqu'à la certification au titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation.

FORMIRIS FINANCEUR PRIVILEGIE DE LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS

Formiris est l'organisme chargé par convention avec le Ministère de l'Éducation nationale de la gestion des moyens et de la politique globale de formation des établissements de l'enseignement privé sous contrat. Constitué en fédération de 13 associations territoriales, Formiris est un organisme national de l'enseignement catholique sous contrat. Les établissements privés sous contrat hors enseignement catholique adhèrent librement à Formiris. La formation initiale et continue des enseignants du privé sous contrat (confessionnels ou non confessionnels) est mise en œuvre par l'IFAGEC, organisme de formation missionné qui reçoit les financements nécessaires de FORMIRIS.

A/ CONDITIONS GENERALES DE VENTE : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre l'IFAGEC et son co-contractant dans le cadre d'une prestation de formation, et prévalent sur tout autre document.

Définitions :

- co-contractant /Chef d'établissement ou autre organisme, personne physique ou morale passant une commande de formation auprès de l'IFAGEC
- stagiaire : personne issue du co-contractant et participant à la formation commandée
- stages inter-établissements : stages du catalogue réalisés dans les locaux de l'IFAGEC, dans des locaux mis à disposition ou loués
- stage intra-établissement : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un établissement ou d'un groupe d'établissements. Ce stage est programmé et financé par Formiris, ou demandé sur les fonds propres de l'établissement

-Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des formations intra et inter-établissements délivrées par l'IFAGEC contenues dans la présente convention.

-Contractualisation:

1- Convocation

- Pour un stage inter-établissements : Toute inscription à une formation doit être demandée par le chef d'établissement via la plateforme Formélie à partir d'un code d'accès individuel.

L'inscription définitive ne prend effet qu'à réception de la convocation au plus tard 8 jours avant le début de la formation. L'IFAGEC peut procéder à des ajustements de la liste des stagiaires à convoquer si le nombre des inscrits est trop important : cela se traduit par un report sur un autre module par exemple.

Une convocation indiquant le lieu et les horaires de la formation est adressée à chaque participant au plus tard dans les 8 jours ouvrés précédant le 1^o jour de la formation. Cette convocation conditionne la présence du stagiaire à la formation.

- Stage intra établissement sur fonds propres du co-contractant : Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions de l'IFAGEC pour les stages hors catalogue est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

2- Horaires

Lors de la formation, le stagiaire, placé sous la responsabilité de l'IFAGEC, s'engage à respecter scrupuleusement les horaires prévus et annoncés dans la convocation.

3- Reports et Annulations

Le stagiaire inscrit à une formation s'engage à participer à l'intégralité de la formation ou du parcours de formation.

- Annulation d'inscription ou abandon en cours de formation

L'annulation d'inscription ou l'abandon en cours de formation doit être signalé par le chef d'établissement du stagiaire en précisant les motifs de l'absence et en transmettant les justificatifs adaptés à l'IFAGEC. En cas d'accident, si un stagiaire est parti avant la fin de la formation, (même avec l'autorisation du formateur), l'IFAGEC ne peut être tenu pour responsable. Le stagiaire devra signer une décharge

- Annulation de la part de l'IFAGEC

En cas d'impossibilité d'ouverture de dernière minute, quel que soit le motif, l'IFAGEC avertira les participants afin d'éviter les déplacements inutiles, surtout en ce qui concerne certains stages communs aux trois territoires qui nécessitent l'achat d'un billet d'avion dont la dépense est avancée par le stagiaire

A noter que l'achat de billets de transport à tarif « non remboursables et non échangeables » constitue une option d'achat du stagiaire ou de son établissement, et l'IFAGEC ne peut être sollicité afin de prendre en charge les sommes engagées.

- Changement de dates

L'IFAGEC se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier une formation, notamment en cas d'effectifs insuffisants et cela 10 jours avant le début de la formation. En cas de changement de dates d'une session, l'information est transmise par mail dans les meilleurs délais aux stagiaires inscrits et à leur établissement

- Pour un stage inter-établissements, toute demande d'annulation peut être faite par le co-contractant sans frais si cette annulation parvient par écrit à IFAGEC au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session de formation.

B/ CONDITIONS GENERALES DE VENTE : FORMATION INITIALE :

MASTER

SPECIFICITES :

MASTER Métier de l'éducation, de l'enseignement et de la, formation (MEEF)

- ✓ Le Master MEEF à l'IFAGEC s'organise en formation à distance . C'est une formation hybride qui alterne présentiel et distanciel. Tous les cours sont sur la plateforme Itslearning et sur la classe virtuelle VIA. Les stages et les séminaires de recherche se font en présentiel.
- ✓ L'université de rattachement est l'ICP :Institut Catholique de Paris.
- ✓ Les étudiants s'inscrivent dans un premier temps à l'université en payant les frais de conventionnement 256 € et la CVEC .De ce fait la carte d'étudiant , le relevé de notes, l'attestation de réussite et le diplôme sont délivrés par l'ICP.

Ils règlent ensuite les frais de scolarité directement à l'IFAGEC soit 1450 € par an.

L'inscription définitive n Master est confirmée dès que les règlements à l'ICP et à l'IFAGEC ont été faits

En ce qui concerne les frais de scolarité à l'IFAGEC , un échelonnement de paiement peut être accordé à l'étudiant qui en fait la demande

Conditions et modalités de règlement

Le cas général est que le règlement des prestations de formation assurées par l'IFAGEC est assuré par l'organisme financeur Formiris : la procédure se fait via la plateforme Formélie suivant un mode opératoire national très réglementé :

- vote au CA des formations à assurer par l'IFAGEC
- devis accepté avant la formation -
- -mise en œuvre suivant le cahier des charges
- bon de commande émis à partir des feuilles d'émarginement
- factures

-Tarifs

- Les prix payés par Formiris s'entendent nets selon les devis tels qu'ils figurent sur les documents préparatoires d'information, l'ensemble des prestations de formation professionnelle de l'IFAGEC ne sont pas soumises à TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 et 261-7 du CGI.